



## POLITIQUE DE TENNIS QUÉBEC TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque joueur doit se présenter pour jouer avec une tenue de tennis convenable. Une tenue convenable doit, notamment, comprendre des souliers de tennis munis de semelles qui ne marquent pas le terrain.

Les chandails, les shorts, les robes, les jupes ou toutes autres tenues vestimentaires inappropriées ne peuvent être portées durant une rencontre (incluant la période de réchauffement).

**Note : Les chandails ou casquettes fournies par le club hôte d'un tournoi peuvent être utilisés que pour ce dit tournoi seulement.**

### Considéré comme tenue vestimentaire inappropriée :

- Short d'entraînement (moulé) ou pantalon de type Yoga (moulé ou  $\frac{3}{4}$  ou long). Accepté, seulement s'il est recouvert par un short, une jupe ou une robe.
- Haut ou bas qui a l'apparence d'une tenue vestimentaire de plage.
- Short avec des poches (de type cargo).
- Chandail ou polo ou casquette avec des dessins animés (autres que logos) ou texte (ex : *Just do it*).
- Survêtement, durant le match.

**Note : Selon les circonstances (conditions météorologiques, température à l'intérieur du centre de tennis, facteurs religieux), l'officiel de Tennis Québec pourrait autoriser un joueur à faire son échauffement et/ou jouer son match avec des survêtements, dans la mesure où ces derniers respectent les critères d'une tenue de tennis convenable.**

### Logos incluant ceux avec du texte :

- Seuls les logos représentant des manufacturiers de tennis, un commanditaire ou une académie membre de Tennis Québec sont permis et doivent respecter une taille raisonnable.
- La grandeur, considérée comme taille raisonnable pour les logos de manufacturiers ou d'une académie, ne doit pas dépasser 8 po<sup>2</sup> (ex : 2 pouces par 4 pouces) soit environ 52 cm<sup>2</sup>.
- La grandeur, considérée comme taille raisonnable pour les logos d'un commanditaire, ne doit pas dépasser 4 po<sup>2</sup> (ex : 2 pouces par 2 pouces) soit environ 26 cm<sup>2</sup>.
- Les logos d'un commanditaire ne peuvent être placés que sur la région du haut du corps.
- Sur la casquette, seuls les logos de manufacturier ou d'une académie de tennis sont acceptés.
- Les logos d'équipes sportives (ex : Canadiens, Impact, etc.) ou d'autres sports (ex : MLS, NHL, etc.) ne sont pas permis.

**Note : Les logos de Tennis Québec ou Tennis Canada sont acceptés dans la mesure où ils respectent les normes ci-haut mentionnées et ne sont pas pris en compte dans le nombre limite de logo.**

**Nombre limite de logo : 1 logo par région du corps sera permis.**

1. 1 logo sur la casquette.
2. 1 logo sur le devant (haut du corps).
3. 1 logo sur le derrière (haut du corps).
4. 1 logo de 8 po<sup>2</sup> pour une manche seulement ou 1 logo de 4 po<sup>2</sup> sur chacune des manches.
5. 1 logo sur le bas du corps.

- ❖ **Manufacturier** : Tennis Québec entend par manufacturier de tennis, des entreprises qui œuvrent dans la confection de vêtements ou d'articles reliés directement au tennis (ex : Wilson, Adidas, Babolat, etc.)
- ❖ **Commanditaire** : Tennis Québec entend par commanditaire toute entreprise qui finance en partie ou totalement les dépenses du joueur encourues par ses activités reliées au tennis.

**NOTE** : Dans les tournois par équipe (Équipes universitaires, Coupe Le Blanc, duels Québec-Ontario, Jeux du Québec ou autres) l'identification du pays, de la province, de l'équipe universitaire, du nom du joueur ou autre, sera acceptée dans la mesure où le logo ne dépasse pas 156 centimètres carrés ou 24 pouces carrés et soit placé dans la région du haut du corps. Un logo identifiant l'équipe ou le joueur sera également accepté sur toute autre région du corps, ou sur la casquette, dans la mesure où il respecte les normes de grandeur et nombres de logos ci-haut mentionnées.

**Les bijoux :**

Colliers, bracelets, boucles d'oreilles ou autres sont autorisés en autant qu'ils ne gênent pas (par leur grandeur, leur forme, leur éclat ou autre), l'adversaire ou qu'ils mettent en cause la sécurité du joueur.

Un joueur qui contrevient à cette politique sur la tenue vestimentaire se verra ordonné par l'officiel de changer de vêtements ou d'équipements immédiatement. S'il refuse ou dépasse les 15 minutes allouées, il sera disqualifié.

**IMPORTANT : Cette politique sur la tenue vestimentaire est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015.**

***Note*** : Tennis Québec est conscient que l'application de certaines parties de cette politique pourrait causer préjudice à court terme à des parents, des joueurs licenciés ou des Académies de Tennis membres de Tennis Québec. Pour faciliter l'adaptation, deux exceptions concernant la politique des logos, pourront dépasser 8 po<sup>2</sup> ou 52 cm<sup>2</sup> mais ne seront tolérés que jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

1. Le logo Adidas (3 lignes)
2. Les survêtements portés lors de l'échauffement du joueur sur le court (textes ou logos des académies membres de Tennis Québec seulement)

***Note*** : Cette politique sur la Tenue vestimentaire est sensiblement la même que celle mise en vigueur en 2015 par Tennis Canada pour les Championnats canadiens juniors.

Tennis Québec souhaite, par cette politique sur la tenue vestimentaire, aider ses membres à mieux comprendre et respecter les politiques adoptées par l'ensemble des associations ou fédérations nationales ou internationales régissant le monde du tennis.